Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260320-2026_03_20_04-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 20 mars 2026

N° 2026/03/20/04

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *16 mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laëtitia MIRALLES
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Tiphany LANGOUMOIS
Olivier DUDA	Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER
Christophe REBULARD	Chrystelle HERNANDEZ	Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER
Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS	Nicolas ANGER	Emilie GAUDRÉ
François BRISSIER	Clémentine JULIEN	Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ
Samuel LEFEUVRE	Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY
Solenn ROUGERIE	Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE	Stéphane KERSULEC

Absents :	
Arnaud BOMPOIL donne procuration à Anne-Marie ECHELARD	Stéphanie DOUESSIN donne procuration à Ludovic LONCLE

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Election des adjoints

Les modalités d'élection des adjoints au Maire sont précisées à l'article L 2122-7-2 du CGCT :
« *Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 ».

Par ailleurs, « *les listes des candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.*
Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaitre clairement » (circulaire du 13 mars 2014, p. 40).

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 dit que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (article 29).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès de la Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, la Maire a constaté le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Il est proposé que le bureau de vote constitué pour l'élection du Maire de la commune nouvelle soit maintenu à l'exception de la présidence qui est assurée par le Maire nouvellement élu.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260320-2026_03_20_04-DE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LANGLOIS.
Assesseurs désignés par le Conseil Municipal : Monsieur Samuel LEFEUVRE et Monsieur Stéphane KERSULEC.

Chaque conseiller municipal vote à bulletin secret à l'appel de son nom.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 33
À déduire (bulletins blancs ou déclarés nuls par le bureau) : 6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

A l'issue du dépouillement, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Monsieur Philippe LANGLOIS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

1er Adjoint	**LANGLOIS Philippe**
2ème Adjointe	**MIRALLES Laëtitia**
3ème Adjoint	**BRIAND Jean-Charles**
4ème Adjointe	**TAUPIN Catherine**
5ème Adjoint	**LÉVÊQUE Jean-Marc**
6ème Adjointe	**LANGOUMOIS Tiphany**
7ème Adjoint	**DUDA Olivier**
8ème Adjointe	**MAYEUX Séverine**
9ème Adjoint	**LONCLE Ludovic**

Par la suite la Maire prendra un arrêté pour formaliser les délégations confiées à chaque adjoint.

Pour Copie Conforme,

La Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON ILLE-ET-VILAINE

Anne-Marie ECHELARD